



République Française

Département d'Indre-et-Loire



## ARRÊTÉ N° 2020/164

### Objet :

### **MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE JOUÉ-LES-TOURS**

Le Président de la métropole Tours Métropole Val de Loire,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.151-1, L.151-43, L.153-60, R.151-51 à R.151-53, R.153-18 et R.126-1,

Vu le Code l'environnement et notamment son article L.125-6,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Tour(s)plus en date du 02 mai 2016 approuvant l'extension de ses compétences notamment en matière de PLU,

Vu l'arrêté préfectoral du 03 août 2016 portant modification statutaire de Tour(s)plus et lui transférant notamment la compétence en matière de PLU,

Vu le décret n°2017-352 du 20 mars 2017 portant création de la métropole Tours Métropole val de Loire,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 1<sup>er</sup> avril 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de JOUÉ-LES-TOURS,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2020 instituant sur la commune de JOUÉ-LES-TOURS un secteur d'information sur les sols n°37SIS07661 « AS DECAPAGE »,

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de JOUÉ-LES-TOURS est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, y figure dorénavant :

- le secteur d'information sur les sols n°37SIS07661 « AS DECAPAGE », ce document est joint aux annexes du PLU en vigueur.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant un mois.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de la date de notification pour le bénéficiaire et à compter de l'affichage pour les tiers devant le tribunal administratif d'ORLEANS - 28 rue de la Bretonnerie - 45007 ORLEANS Cedex 1.

**ARTICLE 4 :**

Le Directeur Général des services de Tours Métropole Val de Loire et le Maire de JOUÉ-LES-TOURS sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera transcrit sur le registre des arrêtés de la Métropole et dont ampliation sera adressée Madame la Préfète d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, 24 SEP. 2020

Le Vice-Président délégué

  
Christian GATARD